



## Procès-verbal

### Conseil municipal du 09 septembre 2020

Date de convocation : 03/09/2020

Lieu de séance : Salle Henry Dunant de Montmoreau

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Isabelle LACOUR

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Pouvoirs : M. DEMESSEMAKERS à Mme. CHARRANAT Corinne, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques à M. Jean-Michel BOLVIN, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane à Mme Muriel CAILLETEAU

Absents excusés : M. LATUILLERIE Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. Michel PAUL-HAZARD, M. Pascal VIGIER

Début de séance : 20h10

M. le Maire remercie les élus de leur présence à cette réunion du conseil municipal puis les informe des pouvoirs et excusés.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 10/07/2020 :**

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal du conseil municipal du 10/07/2020. Aucune remarque n'est faite.

## TPC 2020

M. le Maire donne la parole à Bernard HERBRETEAU pour un retour sur le Tour Poitou-Charentes dont le départ a été donné le 27/08 à Montmoreau.

Il informe que cette journée qui s'est déroulée sans encombre a nécessité beaucoup de préparatifs (trouver bénévoles, circulation)...

Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'articles plus importants dans la presse.

La municipalité adresse ses remerciements à tous les agents, les habitants, les entreprises qui ont contribué par leur aide au succès de cet événement d'importance.

## Intervention de l'Espace Numérique du Sud Charente

Bertrand MERCADÉ, Directeur de l'Espace Numérique Sud Charente (ENSC) présente au conseil l'appel à Projet régional sur lequel l'ENSC s'est positionné : « Cluster ruralités : expérimentation et innovation en milieu rural ».

Il précise les principales modalités :

- s'adresse aux communes rurales < 3000 habitants
- dépôt du dossier avant le 20 septembre
- soutien du projet par une commune et une association locale :
  - la mairie doit donc si elle souhaite soutenir ce projet, faire une lettre d'engagement et le conseil municipal doit prendre une délibération

- enveloppe financière globale de 50 000€ qui seront répartis entre des actions en lien avec l'innovation numérique, sociale, environnementale
- l'organisme qui dépose ce dossier doit apporter 20% de la somme du projet en fonds propres

M. MERCADÉ présente ainsi les objectifs du projet :

1. Développer l'offre de formation et l'innovation pour les filières de la commune, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, du tourisme et de l'artisanat, en cohérence avec le diagnostic local réalisé par la chargée de développement « Fabrique de Territoire Sud Charente » au dernier trimestre 2020.
2. Sensibiliser et faciliter les entreprises du territoire à la transition numérique en relation avec les groupements professionnels (chambres consulaires, collectivités locales).
3. Soutenir et consolider les dispositifs et les actions dédiées au numérique et à la mobilité pour les habitants de Montmoreau

Il souligne que malgré que la Région soit sensible à ce qui tourne autour du développement durable et de l'engagement citoyen, le projet ne sera pas forcément sélectionné.

L'ENSC souhaite ainsi proposer entre autre :

- la création d'une application de suivi qui se résume en un site internet, outils de consultation citoyenne pour les Montmoréliens, développée et financée par cet appel à projet. Ce projet fédérateur de médiation numérique permettrait de créer un réel engagement citoyen.
- Des animations à destination du public (formations ou prestations avec intervenants extérieurs sur une thématique particulière qui pourraient être nécessaire aux habitants...)

M. MERCADÉ souligne quelques aspects financiers du plan de financement du projet :

- Un budget de 8000€ sera consacré aux animations des actions de l'ENSC autour de la médiation numérique → Pourrait être doublé en faveur de projets concernant Montmoreau
- Point d'orgue sur la communication : 10 000€ y seront consacrés (supports audio, vidéos, flyers...)

L'ENSC souhaite une « gouvernance » à plusieurs : créer un comité de pilotage composé d'associations, de l'ENSC, d'habitants, d'élus de la commune afin de monter des actions pensées ensemble

Au-delà de ce projet, M. MERCADÉ rappelle qu'actuellement l'ENSC occupe le local associatif « la Parenthèse » à Montmoreau : c'est un tiers-lieu associatif orienté autour du numérique mais aussi un lieu de contact pour les habitants et associations. Il en coordonne l'espace.

L'ENSC est composé de 7 salariés à temps plein sur tout le Sud Charente, et 3 personnes à temps plein sont salariés à La Parenthèse.

Il informe que ce local est devenu trop petit car leurs besoins évoluent et souligne qu'un tiers-lieu plus grand, à l'échelle communale permettrait un travail participatif et collaboratif des acteurs de Montmoreau dans de meilleures conditions.

M. MERCADÉ conclut sur la présentation de 2 informations :

- l'ENSC est lauréat d'un autre appel à projet nommé « fabrique de territoire », du ministère de la cohésion des territoires. L'objectif de ce projet est de bâtir un schéma de développement durable du territoire autour de la question des tiers-lieu à l'échelle du sud-Charente. Pour ce faire, un chargé de mission a été embauché pour 3 ans. Montmoreau sera ainsi utilisé comme territoire d'expérimentation d'actions qui seront mises en évidence
- En janvier, aura lieu l'évènement important nommé NEC (Numérique En Commun) : une partie se déroule à Lyon, (NEC national) et une autre se déroule en région. Cette année, Barbezieux et Montmoreau ont été choisis. Cet évènement sur 2 jours ½ (28/01 pour Barbezieux et 29-30/01 pour Montmoreau), porté par ministère du numérique sera l'occasion de mettre en avant la commune.

-----

M. le Maire souligne l'investissement de l'ENSC sur le territoire et sa volonté de renouveau et d'innovation et ajoute qu'il est reconnu à l'échelon national.

Par conséquent, il semble nécessaire que la commune puisse lui proposer une structure adaptée, un local qui permettrait à l'ENSC de s'épanouir et d'être la vitrine du Sud-Charente, d'autant plus que les années à venir seront importantes.

Il ajoute que le projet présenté par Mr MERCADÉ ne représente aucun coût pour la commune.

- ❖ Corinne CHARRANNAT trouve ce projet intéressant pour Montmoreau : il pourrait impulser quelques idées à certaines commissions (développement durable, citoyenneté, projets d'aménagement, association des commerçants, vie associative) et faire naître d'avantage de projets.
- ❖ Roland ELUERD rappelle qu'en 2012 Montmoreau avait reçu le label 'territoire de demain' et que ce projet s'inscrit dans cette logique de continuité.
- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE pense également qu'il est nécessaire de mettre ce projet en valeur et de trouver un local adéquat.

**Considérant l'exposé de Monsieur MERCADÉ, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de soutenir le projet régional sur lequel l'ENSC s'est positionné : « Cluster ruralités : expérimentation et innovation en milieu rural ».**

## Finances, ressources humaines

---

### 1. Contrat assurance groupe

Christine VALEAU LABROUSSE, adjointe en charge des ressources humaines, rappelle que la commune a, par la délibération du 08 janvier 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Elle expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de cette consultation et transmis les conditions financières

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Décide :**

- **d'accepter la proposition suivante :**

**Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2021.**

**Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.**

**Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).**

**Conditions :**

**Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Risques garantis et taux de prime :**

**-Décès**

**-CITIS Accident et maladie imputable au service**

**-Longue maladie - Maladie longue durée**

**-Maternité**

- Maladie ordinaire (franchise 15 jours fermes)
- Taux : 6.70% des rémunérations des agents CNRACL.
- Remboursement du RIFSEEP défini par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- à l'exclusion des primes non-versées mensuellement (CIA...)

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**  
 - taux : 1% avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours ferme par arrêt.

Le conseil municipal a souhaité intégrer en option le remboursement du RIFSEEP défini par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) - à l'exclusion des primes non-versées mensuellement (CIA...).

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,39% de la masse salariale pour les agents CNRACL et 0,09% pour les agents IRCANTEC.

- d'autoriser M. le Maire à signer :
- Le contrat d'assurance avec la compagnie
- La convention de service avec le Centre de Gestion
- Tout acte afférent à la mise en œuvre de ce contrat.

## 2. Avenant à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

Christine VALEAU LABROUSSE fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Elle demande au conseil de se prononcer sur cet avenant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

## 3. Aide financière attribuée aux commerçants – COVID 19

Christine VALEAU LABROUSSE, adjointe en charge des finances, rappelle que lors de sa séance du 17/06/2020, le conseil avait émis le souhait d'octroyer une aide financière aux commerçants de la commune ayant subi une perte de chiffre d'affaires lors du confinement lié au COVID19. Une somme forfaitaire de 200€ avait été évoquée.

Elle souligne cependant que la légalité de cette aide était remise en cause, cette compétence relevant de la CDC, via la Région.

Christine VALEAU LABROUSSE rappelle les commerces concernés par cette aide :

- Restaurants : La gourmandise, le Bitroquet, Le Bifana
- Chambres et tables d'hôtes : Montis Maurelli, Les Mirandes
- Autres commerces : Les Fleurs de l'or, Coiffure Maryline, Ça D'Coiff, Institut Bien-Être & Beauté, Muriel Esthétique

Elle propose au conseil de verser la somme forfaitaire de 200€ par commerçant, après avoir attendu les 2 mois dont dispose la préfecture pour contester cette décision.

- ❖ Philippe FRETIER s'interroge sur l'action de la CDC en la matière. Christine VALEAU LABROUSSE informe que la CDC consacre une enveloppe financière de 30000€ pour les commerçants concernés sur le territoire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une aide financière de 200€ aux commerçants énoncés ci-dessus.**

#### 4. Demande d'aide financière pour l'achat d'un vélo électrique

Monsieur le Maire expose au conseil la demande d'un habitant quant à la participation financière de la commune pour l'achat d'un vélo électrique d'un montant de 1350€ TTC.

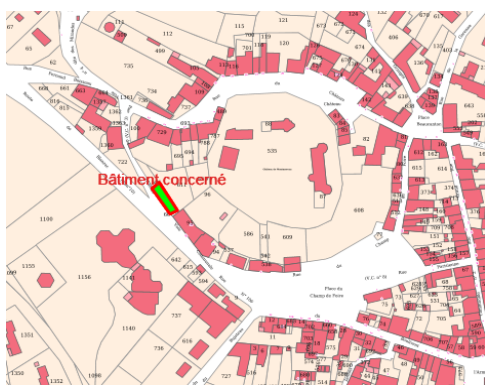
Il rappelle qu'une demande similaire avait déjà été reçue à laquelle le conseil avait répondu défavorablement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse d'octroyer à Monsieur CHAMPAGNAC une aide financière pour l'achat de son vélo électrique.

- ❖ Jérôme DESBROSSE suggère que la commune, éventuellement à travers la commission développement durable, entame une réflexion autour de l'accession à la mobilité.

## Bâtiments communaux, urbanisme

### 1. Maison en ruine 30-32 rue du Boulivent



Monsieur le Maire annonce au conseil que la toiture de la maison située 30-32 rue du Boulivent s'est effondrée et que le site a été mis en sécurité par les agents.

Suite à cela, certains riverains se sont plaints de ces barrières provisoires qui seraient trop invasives, occupant des places de stationnement et bouchant un passage de servitude.

Ces protections ont cependant été maintenues en raison du risque d'effondrement.

M. le Maire informe également que le propriétaire de ce bien est décédé depuis plus de 30 ans, qu'une procédure de péril avait été engagée en 2006, et que les héritiers avaient alors renoncé à la succession.

Il précise que suite à l'effondrement de la toiture, les services de la mairie ont pris contact avec la DDT qui a informé de la procédure à suivre :

1. La commune doit saisir le Tribunal de Grande Instance en lui adressant une requête à fin de nomination d'un curateur de succession vacante.

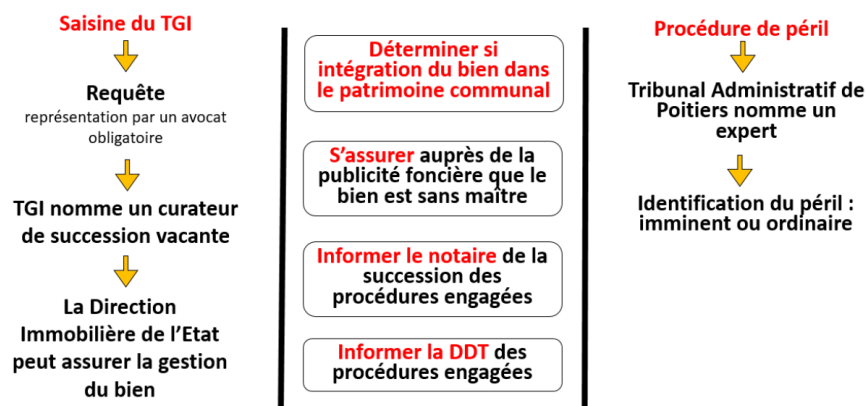
La représentation par un avocat est dans ce cas obligatoire (la commune dispose déjà d'une convention avec avocat)

Cette procédure permettra alors à la Direction Immobilière de l'Etat (anciennement France Domaine) d'assurer la gestion du bien.

2. Parallèlement, il faut déterminer si la commune souhaite intégrer ce bien dans le domaine communal.

- Si le bien est sous curatelle, c'est la direction de l'immobilier de l'Etat qui pourra vendre à un particulier. L'inconvénient dans ce cas, est que si la commune doit faire les travaux d'office, le remboursement sera plus long à obtenir.
- Tandis que si le bien est intégré au patrimoine communal, la vente permettra de rembourser la commune des frais avancés plus facilement.

3. Compte tenu des délais qui vont être importants pour aboutir à l'une ou l'autre de ces procédures, la DDT conseille de lancer une procédure de péril en demandant au tribunal administratif de Poitiers la nomination d'un expert pour déterminer s'il s'agit d'un péril imminent ou ordinaire.



Monsieur le Maire précise que les propriétaires du logement situé 21 rue du château sont intéressés par l'acquisition de la parcelle. Ils ont un projet de chambres d'hôtes et souhaiteraient réaliser un parking pour leur clientèle.

- ❖ Bernard HERBRETEAU souligne que le câble électrique qui alimente le château passe sur ce bâtiment. Le SDEG a constaté que des travaux rapides devaient être réalisés afin que la ligne soit enfouie. ENEDIS effectuera à sa charge les travaux d'enfouissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**

- de saisir le TGI en lui adressant une requête à fin de nomination d'un curateur de succession vacante
- de se faire représenter par un avocat dans cette procédure
- de ne pas intégrer ce bien dans le domaine communal
- de lancer une procédure de péril en demandant au tribunal administratif de Poitiers la nomination d'un expert pour déterminer s'il s'agit d'un péril imminent ou ordinaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

## **2. Restitution de caution – logement communal du presbytère - Aignes**

M. le Maire informe que le locataire du presbytère à Aignes depuis le 14/12/2019 souhaite quitter le logement communal.

Murielle HERAUD précise qu'à la signature du bail, la salle de bain du logement nécessitait des travaux en raison d'une fuite, mais que le locataire avait souhaité prendre le logement en l'état.

Des travaux de rénovation de salle de bain doivent dorénavant être réalisés avant de le relouer.

Un état des lieux a été réalisé et ne donne suite à aucune remarque, le logement ayant été rendu dans le même état.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de restituer la caution de 486.65€.**

## **3. Choix des locataires – 16 avenue de l'Aquitaine**

Des travaux étant en cours de réalisation (création d'un WC au RDV et réfection des peintures), le logement ne peut pas être loué immédiatement.

Le choix de locataires est donc ajourné à la prochaine séance.

## **4. Travaux d'aménagement place de la mairie et parking du stade**

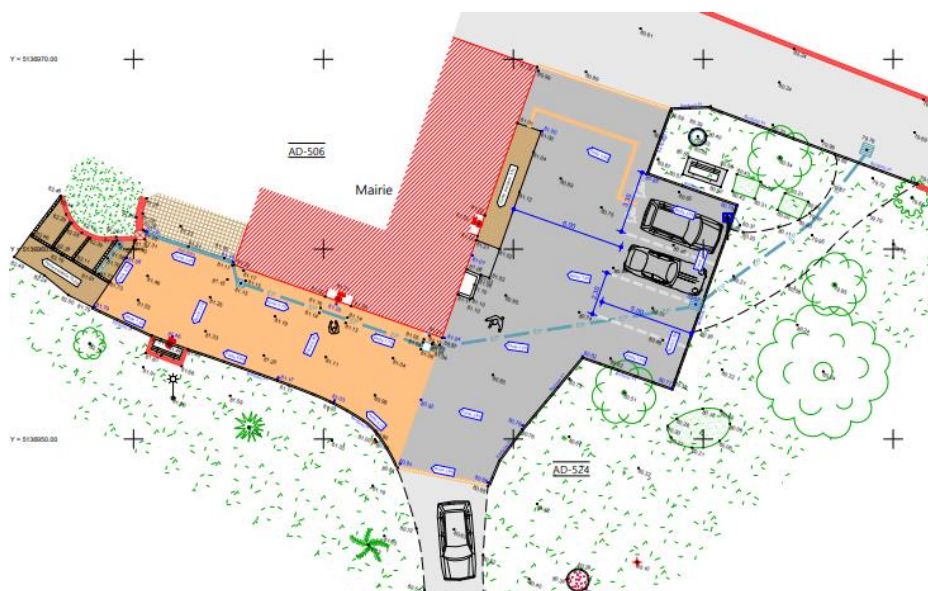
M. HERBRETEAU informe que des devis ont été réalisés pour l'aménagement autour de la mairie, entre la CDC et la mairie et un parking devant le stade.

Cependant, suite au lancement du projet de rénovation du complexe sportif, il propose au conseil de ne pas réaliser la réfection du parking devant le stade.

Il précise cependant que les haies ont déjà été arrachées. A ce sujet, le club de pétanque a manifesté son mécontentement dans un courrier adressé au Maire.

Bernard HERBRETEAU informe le conseil avoir reçu une proposition de l'entreprise SINECIS tenant compte de ces changements:

- partie entre la CDC et la mairie : 5 856.96€ TTC
- abords de la mairie : 26 406.00€ TTC



- ❖ Philippe MICHELET demande si un nouveau grillage sera installé pour clôturer le long de l'ancien camping et des terrains de pétanque.
  - Bernard HERBRETEAU souligne que cette opération a un coût et que compte-tenu des travaux qui seront engagés pour le complexe sportif, il semble inopportun de faire ces travaux.
- ❖ Philippe MICHELET averti que les barrières métalliques installées actuellement n'empêcheront pas les incivilités et le passage de véhicules.
- ❖ Jérôme DESBROSSE propose alors d'installer un grillage souple provisoire.  
**→ Cette solution est retenue par le conseil.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les devis de l'entreprise SINECIS.**

## **5. Remplacement d'un velux – logement communal rue du Boulivent**

M. HERBRETEAU annonce que le velux du logement communal situé rue du Boulivent doit être remplacé rapidement.



Les devis suivants ont été réalisés :

	GUERIN DAVID	MONTAUBAN
Montant TTC	3937.01€ TTC	4391.38€ TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise GUERIN David.**

## **6. Travaux bibliothèque**

Bernard HERBRETEAU rappelle aux élus que la bibliothèque va prochainement être rénovée.

Dans cette optique, la salle attenante avait été refaite afin de pouvoir transférer l'activité de la bibliothèque le temps des travaux, qui devraient durer plusieurs mois.



Bernard HERBRETEAU souligne que les travaux sont déjà prévus au budget et seront réalisés en partie en régie :

- 1<sup>ère</sup> tranche de travaux à prévoir octobre 2020

	GAUTHIER MATERIAUX	MONTAUBAN	N'ELEC
Travaux en régie	10 583.08 € TTC		
Chape liquide		2 014.80 € TTC	
Electricité (dont plancher chauffant électrique)			5 593.45 € TTC
<b>TOTAL = 18 191.33€ TTC</b>			

- 2<sup>ème</sup> tranche de travaux (placo, peinture...) à prévoir selon l'avancée des travaux.
- ❖ Corinne CHARRANNAT souligne que le mobilier existant est vétuste.
  - Bernard HERBRETEAU en profite pour annoncer que tout le mobilier sera remplacé à neuf et inscrit sur l'exercice 2021 du budget communal.
- ❖ Francine WILLAUME souhaiterait qu'une visite des locaux communaux soit organisée.
  - **Sa demande est notée par Bernard HERBRETEAU.**

#### 7. Branchement de la mairie et salle des fêtes de St-amant au réseau d'assainissement collectif

Bernard HERBRETEAU informe le conseil qu'il est nécessaire de raccorder la mairie de St-Amant au réseau d'assainissement collectif.

Il précise qu'un unique devis a été réalisé auprès de l'entreprise GUERIN Philippe pour un montant de 12890.21€ TTC.

- ❖ Corinne CHARRANNAT s'étonne que d'autres entreprises n'aient pas été sollicitées.

Bernard HERBRETEAU précise que cette intervention est particulière et très technique. En effet, le réseau passe sous les bâtiments. Par conséquent il est nécessaire d'avoir une très bonne connaissance du réseau d'assainissement actuel et des bâtiments de la mairie, ce qui est le cas de M. GUERIN.

Il conçoit cependant que 3 devis doivent être présentés en règle générale au-delà d'un certain montant afin de prouver la mise en concurrence des entreprises.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise GUERIN Philippe.**

## 8. Point sur divers devis

Bernard HERBRETEAU souhaite présenter aux nouveaux élus différents investissements qui vont être réalisés :

		Prévu au budget	Entreprise	Montant TTC
ST-EUTROPE	Lève tondeuse	X	TISON	189,00 €
	Mobilier urbain places (en matériau recyclé)	X	URBANEXT	4 931,05 €
	Plantations places	X	PEPINIERE DES OLIVIERS	726,69 €
ST-AMANT	Aspirateur traineau mairie	X	LESCURE	100,00 €
	Perceuse visseuse	X	GEDIMAT	347,76 €
	Benne portée (petite benne à l'avant du tracteur pour déplacer le matériel lors du broyage)	X	JBMAT	285,00 €
MONTMOREAU	Poste à souder	X	SIMONNET	1 727,00 €
	Plaque acier protection murs salle des fêtes	X	CHARENTE PLIAGE	1 261,80 €
	Peinture Apt 29 avenue Aquitaine	-	UNIKALO	769,32 €

## Culture, communication

---

### 1. Projet d'enseigne pour le cinéma

M. ELUERD, adjoint à la communication présente au conseil 4 simulations d'enseigne pour le cinéma.

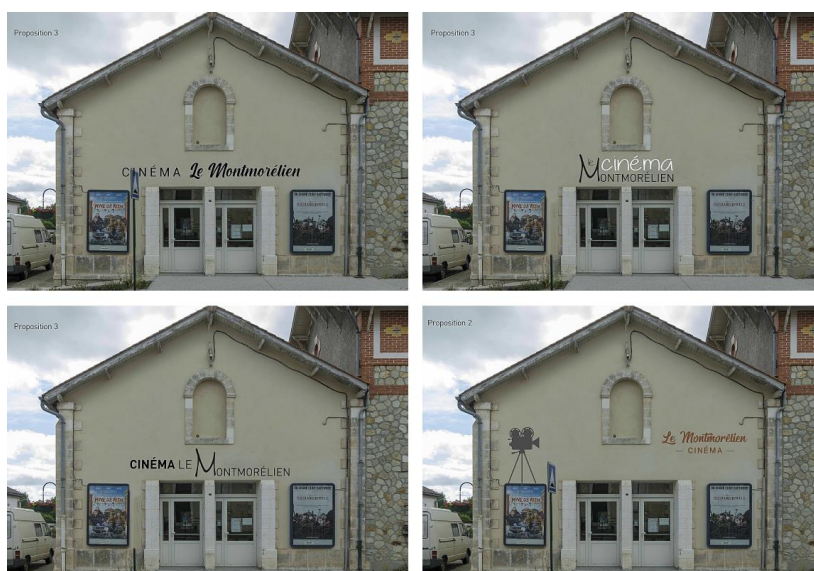
Il précise que le coût est identique pour toutes les versions, mais qu'il dépendra du choix qui sera fait par le conseil concernant l'épaisseur de l'enseigne.

Des devis ont été réalisés par l'entreprise MAUDET :

- 1158.40€ TTC pour une enseigne d'épaisseur 30mm
- 830.40€ TTC pour une enseigne d'épaisseur 3mm

❖ Jérôme DESBROSSE demande :

- s'il est possible que l'enseigne soit lumineuse.
  - Roland ELUERD répond que les Bâtiments de France refusent ces enseignes. Toutefois, des projecteurs seront installés.
- si le petit panneau « cinéma » en fer forgé situé à la verticale sur la façade du cinéma, permettant une visibilité de la route en venant de Chalais, sera maintenu.
  - Roland ELUERD répond qu'une signalisation verticale sera maintenue mais assortie à l'enseigne.



Il annonce que la décision modificative suivante est nécessaire, les crédits inscrits au budget étant insuffisants :

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 020 Dépenses imprévues : - 1200.00€

OPNI 2135 : + 1200.00€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :**

- d'inscrire ces sommes au budget
- valider la proposition ci-contre
- qu'une représentation de caméra devra figurer sur le côté de la façade, dans l'ancien encadrement de porte.

NB : L'épaisseur de l'enseigne n'a pas été déterminée.



## 2. Serveur cinéma NAS

Roland ELUERD annonce au conseil que le serveur du cinéma doit être remplacé.

Un devis d'un montant de 2124€TTC a été réalisé par l'entreprise CINE SERVICES.

Il annonce que si le conseil valide ce devis, la décision modificative suivante sera nécessaire, les crédits inscrits au budget étant insuffisants :

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 020 Dépenses imprévues : - 2150.00€

OPNI 2183 : + 2150.00€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :**

- valider l'achat d'un nouveau serveur pour le cinéma
- d'inscrire ces sommes au budget

## 3. Adhésifs véhicules

Roland ELUERD propose au conseil d'équiper les véhicules de la commune de bandes réfléchissantes et de logo de la commune.

Un devis entreprise MAVASA a été reçu : 1089.84€ TTC.

**Le conseil municipal valide ce devis.**

#### 4. Divers

- Roland ELUERD informe ne pas vouloir commander cette année les plans de la commune sur lesquels les commerçants apposent leur publicité.  
Cependant, il propose au conseil la création pour l'année prochaine d'un guide présentant tous les services sur la commune.
- Il prévoit également l'achat d'un cendrier à installer à l'entrée de la mairie, ainsi que de nouveaux panneaux d'affichage.

## Assainissement

---

### 1. Convention de facturation des redevances assainissement avec AGUR et SAUR

M. le Maire informe qu'actuellement, la commune facture directement aux usagers la redevance d'assainissement collectif.

Il annonce que la commune a la possibilité de sous-traiter cette facturation aux fournisseurs d'eau potable AGUR et SAUR.

La commission assainissement avait émis un avis favorable lors de sa réunion du 15/11/2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de sous-traiter la facturation assainissement collectif
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec SAUR et AGUR

## Vie associative

---

### 1. Harmonisation des tarifs de location des salles communales 2021

Ajourné au prochain conseil.

### 2. Occupation des salles aux associations

Murielle HERAUD informe que tous les clubs souhaitent reprendre leurs activités malgré le contexte actuel lié au COVID.

Par conséquent, la commission Vie Associative va élaborer une convention imposant le respect des consignes gouvernementales imposées à tous, tant au niveau sanitaire qu'organisationnel, lors de l'occupation des salles.

## Questions diverses

---

### 1. Acquisition d'une maison place de l'église – St-Eutrope

Annette BLANDINEAU informe avoir été interpellée par Mme GERBEAU, propriétaire d'une maison que la commune souhaite acquérir et située place de l'église de St-Eutrope.

- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite des précisions quant à ce projet.
  - Bernard HERBRETEAU en fait alors la présentation :

Dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église de St-Eutrope, un décaissement devait être réalisé afin d'y mettre les poubelles et que les compteurs électriques devaient être déplacés.

Lors de la phase de travaux de la place, cette maison, située sur la place, a été mise en vente 10 000€ par son propriétaire, Mme GERBEAU.

Le maître d'œuvre et les élus référents sur le chantier ont alors imaginé créer une ouverture dans cette maison pour y créer un local poubelle (qui seraient ainsi mieux cachés) et des WC publics.

Bernard HERBRETEAU annonce que cela engendrera un surcoût à l'opération d'aménagement de la place qui sera inscrit au budget 2021.

## **2. Budget participatif Charentais**

Le Département a lancé l'opération nommée "budget participatif Charentais". Avec le Budget Participatif Charentais, le Département de la Charente propose aux citoyens une innovation démocratique en leur donnant la parole et en souhaitant s'appuyer sur leur expertise et leur créativité : tous les projets soumis au vote sont issus de propositions des Charentais eux-mêmes.

Jean-Jacques PUYDOYEUX invite à voter pour la proposition suivante : l'installation de 2 ruches dans le jardin partagé de l'Ehpad "les orchidées" qui est entretenu par les enfants de l'IME, les personnes valides de l'Ehpad et les membres du comité de pilotage et fréquenté également par les habitants du village.

## **3. Ancien Gamm Vert**

M. le Maire rappelle que la commune avait envisagé son acquisition mais qu'un particulier souhaiterait y installer une salle de CrossFit.

Par conséquent la commune abandonne le projet.

## **4. Vidéosurveillance**

Lors du prochain conseil, la gendarmerie viendra présenter le système de vidéosurveillance dans les communes.

## **5. Mise en sécurité de la route départementale à Aignes**

La demande a été faite par M. le Maire auprès de Didier JOBIT.

## **6. Mise aux normes de l'aire de camping-car**

Cette aire sera rénovée en même temps que la place.

## **7. DGFIP : nouveau réseau de proximité**

Un nouveau réseau de proximité est en cours d'élaboration avec un point central à la trésorerie de Barbezieux et un point mis à la disposition des collectivités de la CDC, basé à Montmoreau.

## **8. CAUE**

M. le Maire souhaite une rencontre avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour créer un plan d'aménagement d'ensemble du centre.

## **9. Régie bibliothèque**

Le trésorier a accepté que Francine WILLAUME soit régisseur titulaire de la bibliothèque, sachant que Josiane est suppléante. Un arrêté sera à prendre.

## **10. Achats de gobelets pour les associations communales**

Murielle HERAUD informe que CALITOM propose une aide financière aux collectivités pour l'achat de gobelets réutilisables, mais pas aux associations. Elle suggère par conséquent une consultation des

associations quant à leurs besoins, et que la commune gère les commandes. Les modalités seront à définir.

Elle propose également que la commune s'équipe pour sa propre utilisation.

### 11. Recensement des chevaux

M. le Maire informe que la gendarmerie recense les chevaux sur la commune, dans le cadre des actualités.

### 12. Présence dans les commissions de la CDC

Développement économique	Annette BLANDINEAU, Corinne CHARRANNAT
Développement du numérique	Corinne CHARRANNAT
Affaires scolaires	Jérôme DESBROSSE, Murielle HERAUD
Services à la population	Corinne CHARRANNAT, Maximilian CARTER
Culture et vie associative	Murielle HERAUD, Roland ELUERD, Bernadette VRILLAUD, Myriam HUGUET
Sport	Jérôme DESBROSSE, Thierry BRUNO
Tourisme	Myriam HUGUET, Olivier DEMESSEMAKERS
Environnement et SPANC	Jean-Jacques PUYDOYEUX, Béatrice PIVETEAU
Habitat et Urbanisme	Bernard HERBRETEAU, Philippe FRETIER, Michel PAUL-HAZARD
Voirie	Thierry BRUNO, Hervé LABBÉ, Jean-Jacques PUYDOYEUX
Travaux et maintenance	Annette BLANDINEAU, Bernard HERBRETEAU
Finances	Annette BLANDINEAU, Jérôme DESBROSSE
Santé et offres de soins	Béatrice PIVETEAU, Isabelle LACOUR
Développement Durable	Jean-Jacques PUYDOYEUX, Jérôme DESBROSSE, Maximilian CARTER, Myriam HUGUET

### 13. Présentation des travaux des commissions

Jérôme DESBROSSE souhaite que les commissions présentent rapidement lors de chaque conseil leurs travaux et leurs réflexions.

L'ensemble des élus approuve cette demande.

M. le Maire propose alors qu'un « tour de table » des commissions soit réalisé en préambule de chaque séance de conseil.

*Fin de séance 22h30*